



**maison
de la
culture**
BOURGES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 6 avril 2022

Délibération n°8/2022

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 octobre 2022

Le douze octobre deux mille vingt-deux, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 26 septembre 2022.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Anna-Laude Boulon, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire et Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Carl Accettone, Secrétaire général de la Préfecture du Cher ; représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- Mme Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine du Conseil Départemental du Cher ; représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Delphine Bordat,
- Mme Christine Cheze-Dho,
- M. Dominique Delajot,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente
- Mme Elisabeth Sanson,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre par intérim, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2022 A 14H30

Délibération n°8/2022

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver le compte-rendu du conseil d'administration du 6 avril 2022 à 14h30.**

Votants : 13

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN

A blue ink signature of Olivier ATLAN, featuring a large, stylized 'O' and a cursive 'ATLAN'.

Gaëlle PONCET
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Gaëlle PONCET, written in a cursive style.

Diffusion sur le site internet de la Maison de la culture de Bourges, le 7 novembre 2022.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 14H30

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, personnalité qualifiée, Président ; représentant Mme Christine-Annie Cheze-Dho, personnalité qualifiée,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture ; représentant M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentants de l'Etat

- Mme Anna-Laude Boulon, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant M. Fabrice Morio, Directeur de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Jean-Christophe Bouvier, Préfet du Cher,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- M. Jean-Pierre Mercier, Vice-Président,
- M. Charles Parnet, personnalité qualifiée,
- M. Paul Fournier, personnalité qualifiée ; représentant M. Emmanuel Ygouf, personnalité qualifiée,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Mme Anna-Laude Boulon, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine, Conseil Départemental du Cher ; Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; Mme Alexandra Chochoy, Directrice Générale des Services, Ville de Bourges ; M. Christophe Bernard, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, transition numérique, Ville de Bourges ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Magalie Maraffon, agent comptable, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Fabrice Morio, Directeur de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Jean-Christophe Bouvier, Préfet du Cher,
- Mme Maud Brun, Directrice de la culture et du patrimoine, Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- Mme Karine Sauzet, Cheffe de service Créations Territoires et Publics, Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Christine-Annie Cheze-Dho, personnalité qualifiée,
- M. Gérard Fasoli, personnalité qualifiée,
- M. Fabrice Hoeffelin, personnalité qualifiée,
- M. Emmanuel Ygouf, personnalité qualifiée.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur présence et fait le point sur les membres excusés et représentés.

Il souhaite la bienvenue à Magalie Maraffon, nouvelle agent comptable de l'EPCC.

En préambule, le Président souhaite aborder la question de la reconduction ou du renouvellement des personnalités qualifiées nommées pour 3 ans par les différentes collectivités et dont le mandat arrive à échéance. Certaines collectivités ont fait part de leur souhait de bénéficier d'un délai plus long que la date de notre conseil d'administration d'aujourd'hui pour mener à bien leurs réflexions et prendre leurs décisions.

Le Président assure qu'il n'y a aucun problème à cela puisque le mandat des huit personnalités qualifiées actuelles court légalement jusqu'au début du mois d'octobre. Par ailleurs il rappelle que ces désignations ne sont pas soumises au vote d'une délibération de notre conseil. Il propose donc de repousser la décision de chaque tutelle au 15 juin prochain. Il suffira pour cela d'informer le conseil par courrier des choix de reconduction ou de désignation des personnalités qualifiées. Celles-ci seront alors invitées à participer au Conseil d'administration du 12 octobre prochain dont la toute première décision sera l'élection d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e). Il rappelle que chaque personnalité qualifiée ne représente qu'elle-même et non la collectivité qui l'a désignée. Il propose également que les personnalités qualifiées non renouvelées soient invitées à l'issue du prochain conseil d'administration pour partager un verre de l'amitié afin de les remercier de leur investissement et de leur engagement dans nos travaux ces trois dernières années, qui ont été si déterminants pour la Maison de la culture.

DÉLIBÉRATION N°1/2022
Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 8 décembre 2021

Le Président soumet au Conseil l'approbation de ce compte-rendu.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 8 décembre 2021.

Votants : 16

DÉLIBÉRATION N°2/2022
Nomination de Mme Magalie Maraffon, agent comptable

Mme Anne-Sophie Montagné remercie M. Philippe Daudenthun-Aupart, le précédent agent comptable qui fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2021

Le Président propose d'inviter M. Philippe Daudenthun-Aupart à l'issue du prochain conseil pour le remercier de son investissement dans la vie de la Maison.

M. Olivier Atlan remercie Mme Anne-Sophie Montagné de s'être autant investie pour que la nomination de Magalie Maraffon intervienne dans les meilleurs délais.

Le Président soumet aux votes la délibération n°2/2022 qui est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 16

DÉLIBÉRATION N°3/2022
Compte administratif 2021 et affectation du résultat

Le Président invite Mme Magalie Maraffon à commenter les éléments du compte de gestion 2021.

Mme Magalie Maraffon prend la parole pour indiquer les éléments suivants :

Le montant brut des dépenses de l'exercice 2021 est de 4 900 827,38€, représentant 2724 mandats, duquel il faut déduire les 160 ordres de reversement et extournes pour 606 918,01€ (273 003,44€ + 333 914,57€), les dépenses nettes 2021 s'élèvent alors à 4 293 909,37€.

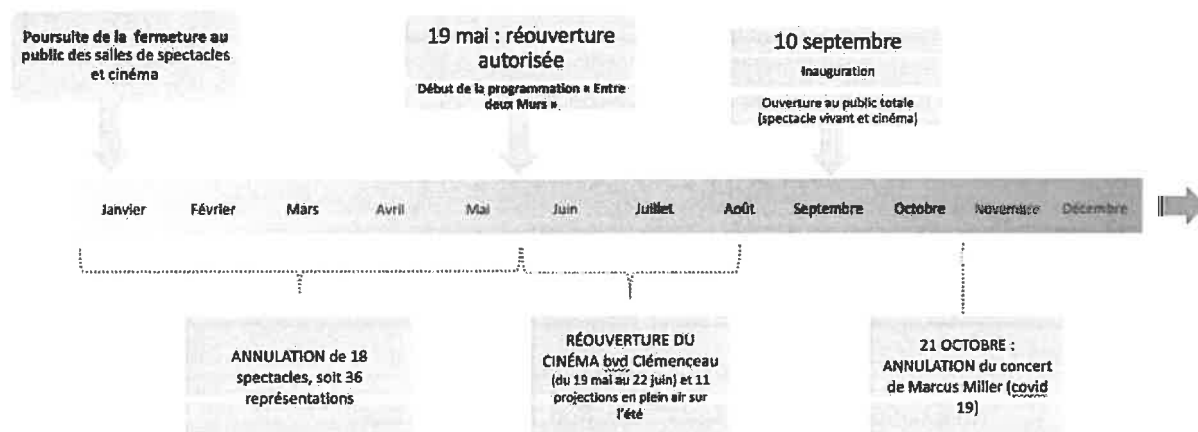
Pour les recettes, le montant brut 2021 est de 4 929 109,29€ pour 484 titres de recettes. Les 84 annulations représentant un montant de 739 260,60€, les recettes nettes 2021 s'élèvent à 4 189 848,69€.

A la clôture 2021, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 17 597,03€, soit en cumulé, un excédent total de 89 454 33€.

La section d'investissement, quant à elle, présente, pour 2021, un solde négatif de 157 756,68€, soit en cumulé, un résultat négatif de 4 985,92€.

Ces éléments sont concordants avec le compte administratif soumis à délibération.

Mme Anne-Sophie Montagné poursuit par la présentation du compte administratif 2021 et rappelle les éléments marquants de l'exercice 2021 :



On constate un résultat excédentaire de 17 597.03 € en section de fonctionnement, rendu possible grâce à deux événements principaux :

- La crise de la Covid-19 et le passage d'un certain nombre de Produits Constatés d'Avance dont la plupart avait été présentée lors de CA de décembre 2021 et qui sont rappelés ici :

Opérations comptables liées à la crise de la Covid-19

- PCA pour report de spectacles et activités de 2021 sur 2022 296 499 €
(répartis entre les 4 tutelles)
- PCA pour report Scène Détournée de 2021 sur 2022 35 000 €
- PCA pour report action éducation à l'image CNC de 2021 sur 2022 10 000 €

Opération comptable liée au décalage des dépenses du bâtiment

- PCA pour dépenses du bâtiment 102 228 €
(répartis entre les 4 tutelles)
- Une première partie de la saison inaugurale prometteuse : recettes de billetteries supérieures aux prévisions

Le budget 2021 est en augmentation de 15% par rapport à 2019 (+42% par rapport à 2020).

1/ Les Dépenses

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4 025 k€ et se composent de :

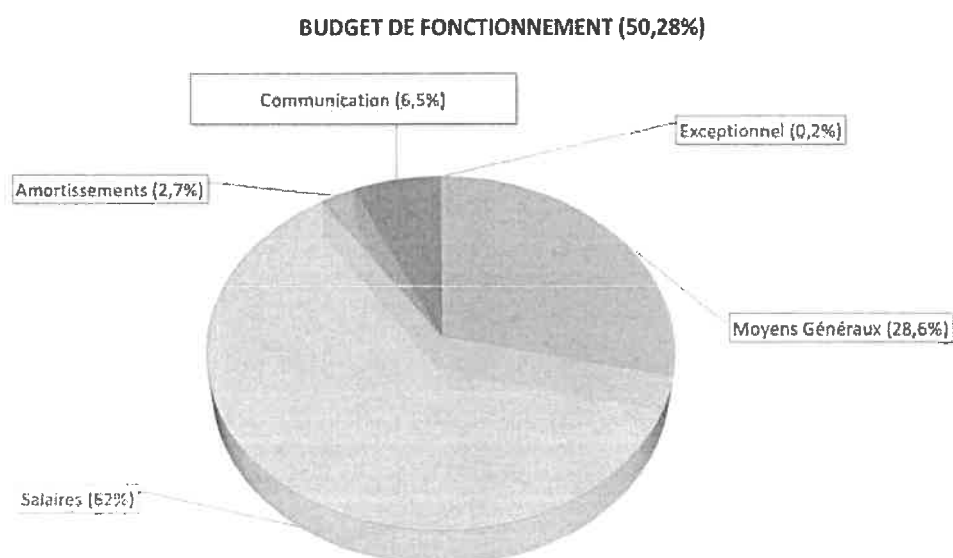
- Dépenses de fonctionnement : 2 174 k€ (50.28%)

Par rapport à 2020, la part des dépenses de fonctionnement progresse de 1 point ce qui est principalement due à la diminution de l'activité artistique engendrée par la crise du Covid.

La masse salariale globale permanente représente 1 405 k€ soit 35% des dépenses totales et 31 % si nous affectons comme il se doit le personnel des ateliers à l'artistique (150k€ MS ateliers). Cette baisse importante de plus de 6 points de la part de la masse salariale dans notre budget s'explique par les nombreuses aides dont a bénéficié l'EPCC en 2021 liées à la crise du Covid :

- économies de charges : 157 k€
- activité partielle : 23k€

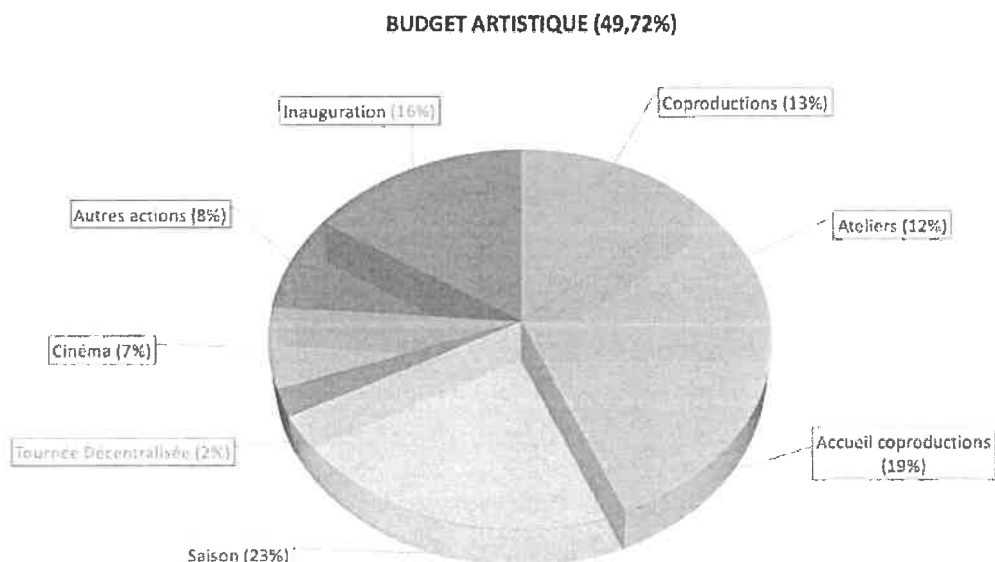
Avec l'inauguration, le budget de la communication a bien sûr été en augmentation en 2021 mais reste contenu. En ce qui concerne les moyens généraux, l'exercice 2021 a permis de poursuivre notre politique d'anticipation des départs à la retraite et des départs volontaires en affectant 100k€ sur nos deux comptes souscrits à la CNP. Ainsi, tous les départs à la retraite sont couverts jusqu'en 2026 ce qui nous permet de stopper ces versements annuels.



- Dépenses artistiques : 1 851 314 k€ (49.72%)

Par rapport à 2020, nos dépenses artistiques ont doublé.

Comme on le constate, la Maison de la culture poursuit ses efforts sur la production, que ce soit sur les apports en coproduction, la construction des décors et désormais les accueils en résidence puisque 44% des dépenses artistiques vont aux productions et coproductions.



L'ensemble de ces dépenses est donc compensé en recettes :

2/ Les recettes

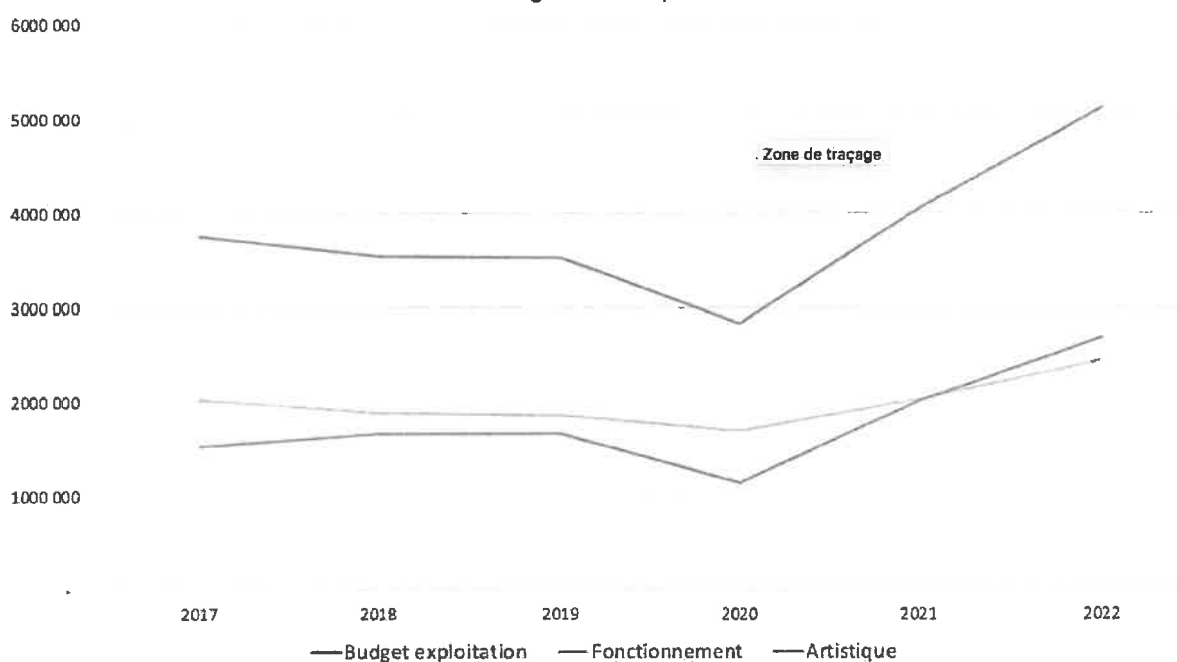
- Subventions d'exploitation : 3 545 709 € (88 %)

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 4 043 k€ et se composent de :

- Subventions de fonctionnement : 3 196 k€ (79%)
- Subventions affectées : 348 k€ (9 %)
- Recettes propres : 497 k€ (12%)

La part des recettes propres est évidemment en recul dû à l'annulation de tout le premier semestre de programmation annulé à cause du Covid.

Evolution des budgets sur la période 2017-2022



Il est intéressant de noter l'évolution du budget de l'EPCC et des charges artistiques et de fonctionnement.

Nous pouvons clairement noter que 2021 est une année charnière où les charges de fonctionnement et artistiques sont presque à l'équilibre. Nous souhaitons qu'en 2022, ces courbes s'inversent afin que les charges artistiques prennent le pas sur celles de fonctionnement.

Le Président remercie Mme Anne-Sophie Montagné et Mme Magalie Maraffon pour la clarté de ces explications et des documents présentés.

Il se réjouit de l'inversion des courbes entre les dépenses de l'artistique et de fonctionnement qui indique la vitalité de la gestion de notre Maison au service de la création artistique et du public.

Le Président ne pouvant pas prendre part au vote concernant cette délibération, est invité à sortir le temps du vote.

M. Jean Pierre Mercier, Vice-Président soumet aux membres du conseil la délibération concernant le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 14

DÉLIBÉRATION N°4/2022
Budget supplémentaire 2022

Le Président donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que le budget supplémentaire est habituellement présenté pour intégrer les résultats, en exploitation et investissement, de l'exercice précédent.

Cet exercice 2022 ne fait pas exception et le budget supplémentaire qui est présenté ici inclut donc les résultats de l'exercice 2021 et également les Produits Constatés d'Avance (PCA) concernant les dépenses non engagées du bâtiment (les PCA liés au Covid ayant été déjà constatés dans le budget primitif voté en décembre 2021).

Ainsi, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat cumulé 2021 (d'un montant de 89 454,33€) aux achats de spectacles et apports en coproduction et de répercuter les 102 228 € de produits constatés d'avance liés au bâtiment.

En section investissement, il est proposé d'affecter les 31 113,05 € sur le chapitre 20 à hauteur de 10 000 € sur le chapitre 21 à hauteur de 21 113, 05 €.

L'ensemble de ces modifications porte le budget global de l'EPCC, pour l'exercice 2022, à 5 230 962, 77€.

Le Président soumet la délibération concernant le budget supplémentaire 2022. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 16

DÉLIBÉRATION N°5/2022
Grille tarifaire

Le Président rappelle que cette grille tarifaire n'a pas qu'un aspect technique. Elle reflète la politique de la Maison vis-à-vis du public.

La grille tarifaire présentée pour la saison 2022-2023 reprend essentiellement celle de la saison passée. Depuis l'ouverture de la Maison, de nombreuses et nouvelles occasions de rencontrer le public dans le nouveau bâtiment ont été mises en place, comme : « Confiez-nous vos enfants ! », les ateliers de pratique artistique, l'exploration artistique (par projet).

M. Olivier Atlan fait état d'un certain nombre de courriers libellés de manière à peu près identique et portant sur le tarif proposé pour les spectacles dans le cadre scolaire. Il rappelle que le prix actuel pour les groupes scolaires est de 9€ dans le cadre d'un parcours identifié sur la saison. A son avis, le problème est davantage à souligner pour le déplacement en car pour les établissements éloignés. Il rappelle à ce propos le travail fructueux mis en place avec le Conseil départemental du Cher sur cette question.

Mme Sophie Chestier informe le conseil qu'elle a interrogé à ce propos le principal du collège de Sancerre qui confirme effectivement la difficulté du coût pour le déplacement. Elle rappelle que le Conseil départemental a mis en place un dispositif spécifique pour favoriser la mobilité. Elle précise qu'à ce jour, elle n'a plus de sollicitation à ce sujet.

M. Olivier Atlan indique que les prix pratiqués en direction des établissements scolaires prennent en compte les coûts réels des spectacles accueillis ou créés.

M. Yannick Bedin rappelle que le développement des sorties scolaires dépend aussi de la politique propre à chaque établissement. Il pense que la politique de certains établissements ne favorise pas forcément une dynamique dans le domaine du spectacle vivant. Il rappelle aussi qu'il ne saurait être question de baisser les tarifs au détriment de la qualité des propositions artistiques proposées.

M. Jacques Fleury ayant été destinataire de certains de ces courriers, rappelle qu'il existe un travail de concertation entre les principaux des collèges et l'équipe de la Maison de la culture de Bourges. Il pense que la solution est de poursuivre ce dialogue pour qu'un maximum d'élèves du département puisse bénéficier d'un accès aux spectacles.

M. Georges Buisson rappelle que cette mission d'élargissement des publics en direction des nouvelles générations est prioritaire. Cela est visible à chaque représentation où le public est de plus en plus diversifié en âge. Là aussi, il considère que c'est un élément de bonne santé de notre Maison. Les jeunes spectateurs sont en train de construire, par leur venue à la Maison de la culture, leur propre histoire avec celle-ci.

Mme Anna Laude Boulon indique que la DRAC Centre-Val de Loire sera attentive à la fréquentation des élèves suite à la crise sanitaire que nous venons de vivre. Il sera important de retrouver les taux de fréquentation scolaire qui existaient avant cette crise. La DRAC ne souhaiterait pas constater un désengagement de la fréquentation des établissements scolaires dans les institutions culturelles.

M. Guillaume Crépin considère qu'il faut encourager les établissements scolaires à faire le choix de la culture. Il salue l'engagement du Conseil départemental pour favoriser la mobilité des élèves et informe que le conseil régional a mis en place une opération spéciale, du 4 avril au 7 mai 2022, qui augmente la dotation du Pass culture de chaque jeune de 20 euros.

M. Olivier Atlan fait part de son rêve d'organiser dans la Maison de la culture des classes artistiques comme il existe des classes de neige.

M. Jacques Fleury en réponse à Mme Anna-Laude Boulon confirme que la fréquentation des élèves du Département est sur une courbe ascendante.

Le Président soumet la délibération concernant le compte administratif 2021 et affectation du résultat. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 16

DÉLIBÉRATION N°6/2022

Elections des représentants du personnel au Conseil d'administration

Le Président donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour la présentation de cette délibération.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle au Conseil que le mandat des deux représentants du personnel au Conseil d'administration prend fin en juin prochain et qu'il convient donc d'organiser de nouvelles élections. Le scrutin, à un tour, aura donc lieu le 3 juin prochain et élira 2 représentants du personnel, conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Le Président soumet la délibération concernant l'organisation des élections des représentants du personnel au Conseil d'administration. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 16

Rapport d'activité 2021

Le Président donne la parole à Mme Audrey Matel pour présenter le rapport d'activités qui est remis sur table à chaque administrateur.

Mme Audrey Matel précise que cette année a été impactée par une cessation d'activités liée à la crise sanitaire. Elle présente les temps forts de la Maison de la culture en 2021.

Les activités en direction des scolaires se sont maintenues avec des propositions de spectacles dans les établissements avec notamment :

La création d'un spectacle de danse adapté pour les gymnases « *Samsara* » de Jann Gallois. Adaptation réalisée avec les équipes du Théâtre national de Chaillot au lycée agricole du Subdray.

Diffusion dans le département du spectacle de Christoph Guillermet, « *l'Ombre de la main* ». A la fois dans les établissements scolaires, les instituts médicoéducatifs, les centres de loisirs et dans les établissements de services et d'aide pour le travail. Ce spectacle a également été accompagné d'ateliers numériques.

Cette période a été largement dédiée à la préparation de l'inauguration du nouveau bâtiment, avec notamment le lancement des projets participatifs en lien avec les amateurs et les scolaires.

La 2^{ème} édition d'une « *exposition dans les marais* » a également eu lieu, et qui a mis en lumière le travail de trois artistes plasticiennes de la région qui interrogent notre rapport au monde végétal : Laurence Bernard, Karine Bonneval et Francine Michel. Les rencontres et les conférences qui auraient dû avoir lieu dans le cadre de l'exposition n'ont pas été possibles à cause du contexte sanitaire. L'exposition s'est donc déroulée en accès libre avec la mise en place de visites guidées. Un parcours ludique accompagné d'un livret sur les marais conçu avec l'association Patrimoine Marais a été proposé aux visiteurs.

En mai 2021, dans un contexte sanitaire assoupli, une programmation extérieure conçue dans le cadre de l'« *Entre deux murs* » a été proposée au public avec :

- *La Turakie côté cœur* au Palais Jacques Coeur
- *Buffet a vif* à la Halle aux blés
- *Hansel et gretel en caravane* aux jardins des Prés Fichaux
- *Le Bal marionnettique* à la Halle aux blés
- *Lamento* à l'Abbaye de Noirlac

L'arrivée de l'été a été l'occasion de reconduire l'opération « *Cinéma en plein air* » en partenariat avec la ville de Bourges : 11 séances dans 6 quartiers de la ville. Cette édition a connu une belle fréquentation malgré une météo mitigée.

Mme Audrey Matel fait le point sur l'inauguration qui s'est déroulée du 10 au 30 septembre 2021 :

1 mois de festivités avec 21 propositions. La fréquentation globale est estimée à plus de 10000 personnes (hors visites libres).

Des projets participatifs : « *Les beaux jours* » et « *La Source des mots* ». Des spectacles à voir en famille proposés dans la ville et sur l'agglomération.

L'ouverture de la Maison a permis de renforcer la programmation et les créations artistiques tout comme les actions culturelles. De nouveaux rendez-vous : « *Les after festifs* », « *Le mercredi, c'est trop top* », « *Les samedis à la Maison* » ou « *Les mardis avec* » et « *Les trainings du spectateur* » ont été proposés.

Certains de ces rendez-vous sont déjà très plébiscités par les spectateurs.

L'ouverture a également suscité de nouveaux partenariats avec des établissements scolaires et des associations notamment.

Entre septembre et décembre 2021, 8 projets et compagnies ont été accueillis en résidence générant 84 jours d'occupation des salles, avec certaines compagnies régionales comme Akoreacro, Petite nature, Théâtre des trois parques et la compagnie de Christoph Guillermet.

Le Président invite M. Olivier Atlan à faire le point sur les adhésions.

M. Olivier Atlan indique qu'à ce jour plus de 5100 cartes Maison de la culture ont été vendues. Il se réjouit d'un tel résultat qu'il n'imaginait pas au départ. Il rappelle à ce propos qu'à l'ouverture de la première Maison de la culture en 1964, 7000 cartes avaient été vendues. Il conviendrait à terme de retrouver ce chiffre même si le nombre d'habitants s'est beaucoup réduit depuis. Il considère que sa volonté de diminuer le coût de la carte a contribué à atteindre ce résultat. Il convient pourtant de rester vigilant en se méfiant de l'effet « ouverture » du nouveau bâtiment.

Le Président indique que la répartition géographique des cartes vendues est intéressante tout comme les catégories d'âge des spectateurs.

M. Olivier Atlan précise que la génération des quadras est davantage représentée certainement grâce à la diversification de la programmation.

M. le Maire interroge Olivier Atlan sur la façon dont s'intègre le restaurant dans la vie de la Maison.

M. Olivier Atlan fait un bilan positif de ces premiers mois en affirmant que les ajustements se font au jour le jour.

M. Jean-Pierre Mercier rappelle que le restaurant est un élément déterminant dans la vie de la Maison et que sa belle terrasse ne désemplit pas aux beaux jours.

Le Président constate que les signes d'appropriation de la Maison de la culture par la population sont très positifs et encourageants.

M. Olivier Atlan informe le conseil que le hall est en cours d'aménagement. Ainsi un espace a été récemment installé pour favoriser le soutien scolaire.

M. Guillaume Crépin salue le partenariat instauré entre le Bourges Tango Basket et la Maison de la culture. C'est une belle manière de contribuer au croisement des publics.

Mme Audrey Matel indique que beaucoup d'associations contactent la Maison de la culture pour des projets de partenariat.

La question des partenariats se pose également dans le cadre de l'accueil de réfugiés ukrainiens dans la ville. M. le Maire rappelle qu'il convient de tout faire pour favoriser l'accès de ce nouveau public à la Maison de la culture.

M. Olivier Atlan informe le conseil que le rapport d'activités sera dorénavant envoyé par mail aux membres du conseil administration en amont de chaque séance.

Evolution et organisation de l'équipe

M. Olivier Atlan remercie l'ensemble de l'équipe de la maison qui a connu un rythme de travail particulièrement soutenu dans le cadre l'ouverture du nouveau bâtiment.

Il informe que les équipes techniques sont fatiguées, ce qui génère un certain nombre d'ajustements :

- Départ, d'un commun accord, du régisseur général recruté il y a 2 ans. Cette séparation est consécutive à des problèmes d'encadrement. Un recrutement pour ce poste est en cours.
- Le directeur technique va faire valoir ses droits à la retraite. Son départ est envisagé en octobre 2022. L'annonce pour un nouveau recrutement paraîtra dans les prochains jours.
- Départ de la secrétaire technique. Une candidate est déjà pressentie pour la remplacer.
- Une rupture conventionnelle est envisagée avec le régisseur lumière suite à des problèmes relationnels.

Le Président remercie M. Olivier Atlan de ces informations qui concernent l'évolution de l'équipe technique de la Maison.

Le Président donne la parole à M. Olivier Atlan qui souhaite s'exprimer au sujet de la rédaction de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO). Il rappelle que la dernière mouture a été remise en janvier 2022 et qu'à nouveau celle-ci est soumise à des demandes de modifications de la part des tutelles concernées. Par ailleurs, il regrette que la multiplication des indicateurs alourdisse de plus en plus la rédaction des CPO.

Lors de la dernière réunion du GRAC EST (Groupement de programmateurs) qui s'est déroulé à Poitiers, s'est exprimée une réelle inquiétude commune quant à la rédaction des CPO.

M. Olivier Atlan rappelle qu'il a été reconduit à la direction de la Maison de la culture de Bourges par la présentation d'un projet artistique clairement identifié et accepté à l'unanimité. Il considère que la multiplication des exigences risque à terme de dénaturer et de formater les projets artistiques développés par chacune des Scènes nationales.

Les Directeurs et Directrices craignent en effet un risque d'uniformisation de ces projets qui se développent sur 3 ans. Ce n'est que dans cette durée qu'il convient d'évaluer les grands équilibres demandés.

Le Président insiste sur le fait que le choix du directeur s'élabore sur un projet artistique précis pour une durée de 3 ans. C'est dans le cadre même de ce projet que le directeur trouve sa liberté d'actions. Il convient donc d'éviter de rajouter trop de critères d'évaluation au risque de dénaturer le projet choisi.

Mme Anna-Laude Boulon rassure le conseil : il n'y a aucune volonté de remise en cause du projet artistique du directeur. Les indicateurs demandés servent au contraire à valoriser les actions mises en place par l'équipe. Il s'agit plutôt d'une analyse qui valorise les grands items de société comme la parité hommes-femmes. Un bilan d'activités ne se fait pas uniquement à partir de chiffres de fréquentation. Il doit permettre une analyse mettant en valeur les différentes actions développées par la Maison en direction des publics.

Elle ajoute également, qu'à son avis, le format M4, des documentaires budgétaires imposé aux EPCC, ne favorisent pas une analyse suffisamment fine.

Le Président rappelle que les documents présentés au Conseil sont toujours l'occasion de débats qui approfondissent la politique de la Maison. En témoigne nos échanges fructueux à propos la grille tarifaire. C'est un bon exemple.

M. Olivier Atlan précise que la CPO est un moyen de sanctuariser les moyens financiers mis à disposition de la Maison de la culture de Bourges par les différentes tutelles. Beaucoup d'inconnues demeurent à ce jour comme l'inflation ou l'augmentation des prix de l'énergie.

Le Président précise qu'effectivement nous sommes encore dans une année de rodage budgétaire. Le nouveau bâtiment offre de réelles opportunités pour mener à bien la politique de la maison notamment dans les domaines de la création et de la relation avec le public. Il cite à ce propos l'existence de la formidable salle de répétitions René Gonzalez qui permet d'accueillir de nombreuses compagnies en résidence.

M. Guillaume Crépin indique que la CPO est effectivement un cadre qui permet de définir les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le projet artistique du Directeur. C'est aussi un moyen de stabiliser l'engagement financier des tutelles. Il est important, pour lui, de maintenir un dialogue constructif pour s'assurer de l'implication financière et morale de chacune des collectivités envers la Maison de la culture pour une durée de trois ans. Il indique que la région Centre-Val de Loire se positionne totalement dans cet objectif.

Mme Anna-Laude Boulon pense que l'élaboration de la CPO est une réelle opportunité d'échanges positifs entre les techniciens des tutelles et les équipes artistiques.

M. Olivier Atlan informe le conseil qu'une première convention de mécénat a été signée avec l'entreprise l'IdéeCom. Il fait état d'une prochaine convention à venir avec la société DS Store pour la mise à disposition de véhicules électriques et hybride.

M. Yannick Bedin rappelle que la ville de Bourges pérennisera ses engagements vis-à-vis de la Maison de la culture.

Il se réjouit de voir cette Maison retrouver une place centrale dans la ville en participant activement à la démocratisation de l'accès à la culture.

M. Jacques Fleury rappelle que le Conseil départemental a toujours travaillé harmonieusement avec l'équipe de cette Maison dont il est très fier.

M. Jean-Pierre Mercier, quant à lui, rappelle combien les compagnies artistiques sont enchantées par l'accueil qui leur est réservé dans ce nouveau lieu.

Le Président se réjouit de la confiance que l'ensemble des collectivités réserve à la Maison de la culture. Il les remercie chaleureusement à ce propos.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce conseil d'administration. Il rappelle que le prochain conseil se déroulera le **mercredi 12 octobre à 14h30**, en présence des nouvelles personnalités qualifiées.